CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2017

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-sept le vendredi vingt-quatre novembre à seize heures trente, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, légalement convoqué le 17 novembre 2017 en séance publique par le Président, s'est réuni à la Maison du Temps Libre à Bonnac la Côte, sous la présidence de Gérard VANDENBROUCKE, Président.

Claude BRUNAUD, Vice-Président, désigné(e) au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents:

M. Gérard VANDENBROUCKE, M. Bruno GENEST, M. Gilles BEGOUT, Mme Isabelle BRIQUET, M. Claude BRUNAUD, M. Alain DELHOUME, M. Emile-Roger LOMBERTIE (jusqu'à la délibération 5.1), M. Guillaume GUERIN (jusqu'à la délibération 4.4), M. Pascal ROBERT, M. Vincent LEONIE (jusqu'à la délibération 15.2), Mme Yvette AUBISSE, M. Jacques ROUX, M. Bernard THALAMY, M. Jean-Louis NOUHAUD, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Michel DAVID, M. Jean-Claude CHANCONIE, M. Philippe REILHAC, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Julie LENFANT, Mme Béatrice RAMADIER, Mme Sylvie BILLAT, Mme Marie-Christine CANDELA (jusqu'à la délibération 14.1), M. Philippe PECHER, Mme Marie-Claude BODEN, M. Jean-Marie MIGNOT, Mme Michèle LAURENT, M. Pascal THEILLET, M. Ludovic GERAUDIE, M. Christophe BARBE, Mme Isabelle DEBOURG, Mme Nadine RIVET, Mme Sylvie ROZETTE, Mme Corinne PIQUET LAVAIRE, Mme Annie SCHWAEDERLE, M. René ADAMSKI, Mme Chantal STIEVENARD, M. Vincent JALBY, Mme Isabelle MAURY, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Patricia MINEL, M. Marc BIENVENU, M. Christian HANUS, M. Alain RODET (jusqu'à la délibération 4.1), M. Bernard VAREILLE, Mme Sandrine ROTZLER, M. Stéphane DESTRUHAUT (à partir de la délibération 13.1), M. Vincent GERARD, M. Fabien DOUCET, M. Francis BOLUDA, Mme Isabelle BELLEZANE, Mme Annick CHADOIN, Mme Anne-Marie COIGNOUX

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Jean-Paul DURET donne pouvoirs à M. Francis BOLUDA

M. Pierre COINAUD donne pouvoirs à M. Jean-Marie LAGEDAMONT

M. Gaston CHASSAIN donne pouvoirs à M. Claude BRUNAUD

M. Jacques MIGOZZI donne pouvoirs à Mme Annick CHADOIN

M. Claude COMPAIN donne pouvoirs à M. Gérard VANDENBROUCKE

Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT donne pouvoirs à M. Bruno GENEST

Mme Sarah GENTIL donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE

Mme Marie LAPLACE donne pouvoirs à Mme Michèle LAURENT

Mme Nicole GLANDUS donne pouvoirs à Mme Chantal STIEVENARD

Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN (jusqu'à la délibération 4.4)

M. Rémy VIROULAUD donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE (jusqu'à la délibération 5.1)

M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à M. Vincent LEONIE (jusqu'à la délibération 15.2)

M. Pierre LAFOND donne pouvoirs à M. Vincent GERARD

Mme Nathalie VERCOUSTRE donne pouvoirs à Mme Annie SCHWAEDERLE

M. Christian UHLEN donne pouvoirs à M. Marc BIENVENU

Mme Régine CHAMPION-GAUTHIER donne pouvoirs à Mme Isabelle MAURY

Mme Corinne ROBERT donne pouvoirs à M. Vincent JALBY

Mme Geneviève MANIGAUD donne pouvoirs à Mme Sandrine ROTZLER

Mme Catherine BEAUBATIE donne pouvoirs à M. Philippe REILHAC

M. Christian DESMOULIN donne pouvoirs à Mme Isabelle BELLEZANE

M. Alain RODET donne pouvoir à M. Jean-Louis NOUHAUD (à partir de la délibération 4.2)

Mme Marie-Christine CANDELA donne pouvoir à M. Philippe PECHER (à partir de la délibération 15.1)

Absents:

Mme Sandrine PICAT, M. Guillaume GUERIN (à partir de la délibération 5.1), Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD (à partir de la délibération 5.1), M. Emile-Roger LOMBERTIE (à partir de la délibération 6.1), M. Rémy VIROULAUD (à partir de la délibération 6.1), M. Stéphane DESTRUHAUT (jusqu'à la délibération 12.1), M. Vincent LEONIE (à partir de la délibération 15.3), M. Philippe PAULIAT-DEFAYE (à partir de la délibération 15.3).

•

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Budget principal: décision modificative n°2

Cette décision modificative du budget principal permet :

• En fonctionnement, d'effectuer des transferts de crédits à hauteur de 408 000 € et une inscription de crédits de 433 000 €.

La section de fonctionnement est équilibrée par la réduction du virement à la section d'investissement à hauteur de 166 339 €.

• En investissement, des crédits supplémentaires sont alloués pour 3 614 000 € principalement pour les travaux de voirie.

La section d'investissement est équilibrée par une augmentation de 1 378 900 € de l'emprunt d'équilibre.

	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
FONCTIONNEMENT	433 000,00	-162 927,00	213 100,00	56 973,00
	270 073,00		270 073,00	
INVESTISSEMENT	3 614 000,00	236 073,00	3 833 900,00	16 173,00
	3 850 073,00		3 850 073,00	
TOTAL	4 047 000,00	73 146,00	4 047 000,00	73 146,00
	4 120 146,00		4 120 146,00	

Le conseil communautaire adopte la décision modificative n°2 du budget principal 2017.

ADOPTE

Se sont abstenus:

M. Pierre COINAUD

 $M.\ Emile-Roger\ LOMBERTIE$

M. Guillaume GUERIN

M. Vincent LEONIE

Mme Sarah GENTIL

M. Jean-Marie LAGEDAMONT

Mme Nicole GLANDUS Mme Isabelle DEBOURG

Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD

M. Rémy VIROULAUD Mme Nadine RIVET

M. Philippe PAULIAT-DEFAYE

Mme Sylvie ROZETTE M. Pierre LAFOND

Mme Corinne PIQUET LAVAIRE

Mme Nathalie VERCOUSTRE

M. Christian UHLEN

Mme Annie SCHWAEDERLE

M. René ADAMSKI

Mme Chantal STIEVENARD

Mme Régine CHAMPION-GAUTHIER

M. Vincent JALBY

Mme Isabelle MAURY

M. Michel CUBERTAFOND

Mme Patricia MINEL

M. Marc BIENVENU

M. Marc BIENVENU
Mme Corinne ROBERT

M. Christian HANUS

M. Vincent GERARD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Budget annexe transport : décision modificative n°2

Cette décision modificative du budget annexe «Transports urbains» permet en fonctionnement d'inscrire des crédits complémentaires à hauteur de 1 587 000 € principalement pour le solde de la contribution à la STCLM 2016 et 2017.

La section de fonctionnement est équilibrée par la réduction du virement à la section d'investissement à hauteur de 1 584 866 €.

La section d'investissement est équilibrée par une augmentation de 1 290 821 € de l'emprunt d'équilibre.

	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
FONCTIONNEMENT	1 587 046,00	-1 584 866,00	0,00	2 180,00
	2 180,00		2 180,00	
INVESTISSEMENT	-296 225,00	2 180,00	1 290 821,00	-1 584 866,00
	-294 045,00		-294 045,00	
TOTAL	1 290 821,00	-1 582 686,00	1 290 821,00	-1 582 686,00
	-291 865,00		-291 865,00	

Le conseil communautaire adopte la décision modificative n°2 du budget annexe « Transports Urbains ».

ADOPTE

Se sont abstenus:

M. Pierre COINAUD

M. Emile-Roger LOMBERTIE

M. Guillaume GUERIN

M. Vincent LEONIE

Mme Sarah GENTIL

M. Jean-Marie LAGEDAMONT

Mme Nicole GLANDUS

Mme Isabelle DEBOURG

Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD

M. Rémy VIROULAUD

Mme Nadine RIVET

M. Philippe PAULIAT-DEFAYE

Mme Sylvie ROZETTE

M. Pierre LAFOND

Mme Corinne PIQUET LAVAIRE

Mme Nathalie VERCOUSTRE

M. Christian UHLEN

Mme Annie SCHWAEDERLE

M. René ADAMSKI

Mme Chantal STIEVENARD

Mme Régine CHAMPION-GAUTHIER

M. Vincent JALBY

Mme Isabelle MAURY

M. Michel CUBERTAFOND

Mme Patricia MINEL

M. Marc BIENVENU

Mme Corinne ROBERT

M. Christian HANUS

M. Vincent GERARD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Budget annexe assainissement : décision modificative n°2

Cette décision modificative du budget annexe «Assainissement» concerne l'assainissement collectif et permet des virements de crédits entre chapitres de la section d'investissement. Elle s'équilibre sans crédit supplémentaire.

Le conseil communautaire adopte la décision modificative n°2 du budget annexe « assainissement ».

ADOPTE

Se sont abstenus:

M. Pierre COINAUD

M. Emile-Roger LOMBERTIE

M. Guillaume GUERIN

M. Vincent LEONIE

Mme Sarah GENTIL

M. Jean-Marie LAGEDAMONT

Mme Nicole GLANDUS

Mme Isabelle DEBOURG

Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD

M. Rémy VIROULAUD Mme Nadine RIVET

M. Philippe PAULIAT-DEFAYE

Mme Sylvie ROZETTE

M. Pierre LAFOND

Mme Corinne PIQUET LAVAIRE

Mme Nathalie VERCOUSTRE

M. Christian UHLEN

Mme Annie SCHWAEDERLE

M. René ADAMSKI

Mme Chantal STIEVENARD

Mme Régine CHAMPION-GAUTHIER

M. Vincent JALBY

Mme Isabelle MAURY

M. Michel CUBERTAFOND

Mme Patricia MINEL

M. Marc BIENVENU

Mme Corinne ROBERT M. Christian HANUS

M. Vincent GERARD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Budget principal et budget annexe assainissement : ajustements de crédits de paiement (CP)

Cette délibération concerne l'ajustement de crédits de paiement pour deux Autorisations de Programme.

L'Autorisation de programme « Enveloppe de voirie » :

Le crédit de paiement 2017 est abondé de 3 354 000 € correspondants à une reprise du reste à financer 2016 à hauteur de 1 721 000 € et à la prise en compte des avances faites aux communes dans le cadre des maîtrises d'ouvrage uniques pour 1 633 000 €. L'échéancier est donc modifié.

L'Autorisation de programme « Assainissement Collectif »

La répartition des crédits de paiement est modifiée afin d'augmenter le crédit de paiement 2017 de 200 000 € pour prendre en compte l'intégration de Chaptelat.

Le conseil communautaire modifie les crédits de paiement.

ADOPTE

Se sont abstenus:

M. Pierre COINAUD

M. Emile-Roger LOMBERTIE

M. Guillaume GUERIN

M. Vincent LEONIE

Mme Sarah GENTIL

M. Jean-Marie LAGEDAMONT

Mme Nicole GLANDUS

Mme Isabelle DEBOURG

Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD

M. Rémy VIROULAUD Mme Nadine RIVET

M. Philippe PAULIAT-DEFAYE

Mme Sylvie ROZETTE

M. Pierre LAFOND

Mme Corinne PIQUET LAVAIRE

Mme Nathalie VERCOUSTRE

M. Christian UHLEN

Mme Annie SCHWAEDERLE

M. René ADAMSKI

Mme Chantal STIEVENARD

Mme Régine CHAMPION-GAUTHIER

M. Vincent JALBY

Mme Isabelle MAURY

M. Michel CUBERTAFOND

Mme Patricia MINEL

M. Marc BIENVENU Mme Corinne ROBERT

M. Christian HANUS

M. Vincent GERARD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Règlement des conséquences financières de la sortie de Chaptelat du SYDED

L'adhésion de la commune de Chaptelat à Limoges Métropole a entrainé le transfert de la compétence relative aux déchets ménagers et assimilés et le retrait de la commune du Syndicat départemental pour l'Elimination des Déchets Ménagers (SYDED).

Ainsi, afin de régler les conséquences financières et patrimoniales de ce retrait et notamment la prise en charge d'une partie de l'encours de dette du SYDED, une convention tripartie doit être signée avec le SYDED et la commune de Chaptelat.

Cette convention prévoit le paiement de 110 742,13€ de Limoges Métropole à Chaptelat, la commune étant tenue de verser la même somme au SYDED.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention avec la commune de Chaptelat et le SYDED.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Convention de mise à disposition d'un travailleur handicapé avec l'ESAT DELTA +

L'Etablissement Social d'Aide par le Travail (ESAT) « Delta + » a sollicité Limoges Métropole aux fins de lui mettre à disposition un travailleur handicapé pour des tâches relatives à l'entretien de la voirie sur le périmètre de la commune de Panazol.

A ce titre, le conseil communautaire autorise le Président à conclure pour une durée d'un an renouvelable chaque année par décision expresse des parties, une nouvelle convention avec l'ESAT afin de prévoir les modalités d'exercice de la mise à disposition de cet agent.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Année 2017 - Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et la Haute-Vienne

Il est proposé la signature d'une convention entre Limoges Métropole et la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), afin de renforcer le partenariat déjà existant entre ces deux acteurs du développement économique local et de fixer un certain nombre d'axes stratégiques prioritaires et pertinents déclinés ensuite en actions opérationnelles.

Afin de vérifier la pertinence de ces axes, d'adapter ou de modifier les actions à mettre en œuvre, il est également proposé la création d'un comité de pilotage stratégique composé à parité d'élus intercommunaux et consulaires.

Ainsi, le conseil communautaire :

- autorise le Président à signer la convention à intervenir avec la CCI
- et désigne:

en qualité de titulaires :

- Gérard VANDENBROUCKE
- Gaston CHASSAIN
- Alain DELHOUME
- Pierre COINAUD

en qualité de suppléants :

- Yvette AUBISSE
- Sarah GENTIL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Dérogation au repos dominical pour les commerces de détail de Boisseuil, Feytiat, Limoges, Couzeix et Le Vigen pour l'année 2018

Conformément aux dispositions de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité de chances économiques du 6 août 2015, le conseil communautaire doit émettre un avis sur les demandes d'autorisation de dérogation au repos dominical pour les commerces de détail au- delà de 5 dimanches en 2018 sollicitées par les maires de Boisseuil, du Vigen, de Feytiat, de Couzeix et de Limoges.

Les conseils municipaux de ces communes seront consultés sur la dérogation au repos dominical les 5 dimanches suivants : 14 janvier, 2-9-16 et 23 décembre 2018.

Les Maires de Boisseuil, Feytiat, et le Vigen ont sollicité l'avis du conseil communautaire afin de pouvoir autoriser l'ouverture des commerces un 6^{ème} dimanche : le 1^{er} juillet 2018.

Les Maires de Limoges et Couzeix ont sollicité l'avis du conseil communautaire afin de pouvoir autoriser l'ouverture des commerces trois dimanches complémentaires le 1^{er} juillet, le 9 septembre et le 30 décembre 2018.

Compte tenu des recommandations émises lors de la réunion de concertation qui s'est déroulée le 11 octobre 2017, le conseil communautaire réserve un avis favorable à l'ouverture d'un seul dimanche complémentaire : le dimanche 1^{er} juillet 2018.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Projet d'innovation en matière d'éclairage public dans les zones d'activités -Rues Michaux et Cugnot, à Limoges - Lancement de la démarche

Après le projet Lumiroute, Limoges Métropole souhaite initier sur les rues Michaux et Cugnot en zone industrielle à Limoges, un appel à projets en recherche et développement en matière d'éclairage public afin de pouvoir mettre en place un dispositif d'éclairage innovant visant à l'optimisation de la puissance électrique, tout en maintenant un niveau de sécurité optimum.

Cette démarche serait mise en place sous la forme d'une procédure adaptée restreinte de travaux engagée sur le modèle du partenariat d'innovation. Ce projet est estimé à 200 000 € HT.

Cette expérimentation, nécessaire à une réflexion plus globale en termes d'adaptation de l'éclairage public des différentes zones d'activités du territoire, sera menée concomitamment à un inventaire complet des installations d'éclairage des zones d'activités de compétence communautaire, portant notamment sur les types de technologies utilisées.

Le conseil communautaire approuve la démarche entreprise d'initiation de ce partenariat d'innovation, portant sur l'innovation en matière d'éclairage public dans les zones d'activités.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Aménagements paysagers de Limoges Métropole - Lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

Le marché actuel de Limoges Métropole concernant l'entretien, le remplacement ou la création de massifs et la plantation d'arbres situés sur son domaine privé n'étant plus adapté, du fait notamment de l'intégration dans la prestation des arbres d'alignement, le conseil communautaire autorise le lancement d'une nouvelle consultation en appel d'offres ouvert.

Ce marché serait conclu sous forme d'accord cadre mono attributaire pour une durée d'un an reconductible 3 fois un an par décision expresse, sans montant minimum ni montant maximum et pour une estimation globale de 250 000 euros H.T.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Réalisation de divers travaux de voirie sur le domaine routier départemental

Actuellement la réalisation de travaux de voirie sur le domaine public du département de la Haute-Vienne implique systématiquement le passage en bureau ou en conseil communautaire des conventions entre le Département de la Haute-Vienne et Limoges Métropole.

Afin de permettre une simplification administrative et une plus grande réactivité pour le lancement de ces travaux, le conseil communautaire approuve la convention type à intervenir avec le Département de la Haute-Vienne et autorise le Président à signer, sur la base cette convention type, les conventions à intervenir ainsi que tout document nécessaire à cet effet.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Accord-Cadre afférent à la réfection de voirie en 2 lots - Lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

Afin de répondre aux besoins et s'adjoindre les services d'entreprises spécialisées dans le cadre de la réalisation de travaux de réfection de voirie, le conseil communautaire autorise le lancement d'une procédure de consultation en appel d'offres ouvert.

Ce marché serait conclu sous forme d'un accord cadre mono attributaire en 2 lots pour une durée d'un an reconductible 3 fois un an et selon les caractéristiques suivantes :

- √ lot n° 1 : « *Renforcement de chaussée* », montant minimum 295 000 € H.T. et montant maximum 1 250 000 € H.T., estimation annuelle 1 150 000 euros H.T.,
- √ lot n° 2 : « Construction de trottoirs en enrobé à chaud », montant minimum 295 000 € H.T et montant maximum 1 250 000 € H.T., estimation annuelle 835 000 euros H.T.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Accord-Cadre afférent aux travaux de pose de panneaux de signalisation avec fournitures en 2 lots - Lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

Dans le cadre des travaux de maintenance et d'aménagement du domaine public routier le conseil communautaire autorise le lancement d'une consultation en appel d'offres ouvert pour un marché de travaux de pose de panneaux de signalisation avec fourniture sous forme d'accord cadre mono attributaire en 2 lots pour une durée d'un an reconductible 3 fois un an, selon les caractéristiques suivantes :

- √ lot n° 1 : « *Panneaux de police* » ; sans montant minimum ni montant maximum et pour une estimation annuelle de 220 000 euros H.T.,
- √ lot n° 2 : « *Mâts de jalonnement et accessoires* » ; sans montant minimum mais avec un montant maximum de 375 000 euros H.T et pour une estimation annuelle de 291 666 euros H.T.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Accord-Cadre afférent à la fourniture de matériaux de construction routière en 3 lots - Lancement de la procédure en appel d'offres ouvert

Les marchés relatifs à la fourniture de matériaux de construction routière arrivant à échéance, le conseil communautaire autorise le lancement d'une procédure en appel d'offres ouvert pour un marché sous forme d'accord-cadre mono-attributaire en 3 lots pour une durée d'un an reconductible 3 fois un an sans montant minimum ni montant maximum annuel.

L'estimation annuelle pour chaque lot s'élève à :

- √ lot n° 1 : « matériaux naturels granulaires » ; 240 000 euros H.T.,
- √ lot n° 2 : « matériaux traités au liant hydrocarboné » ; 235 000 euros H.T.,
- √ lot n° 3 : « liant bitumineux et émulsion » ; 110 000 euros H.T..

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Renouvellement du parc de matériel roulant de transport en commun pour une transition vers l'énergie électrique

Dans le cadre du projet de Limoges Métropole de Transports en Commun en Site Propre, l'étude prospective commandée au cabinet SYSTRA sur le renouvellement du parc de matériel roulant a rendu ses conclusions.

Ainsi, pour les véhicules de transport en commun qui seront acquis à compter de 2023, le conseil communautaire approuve le choix de principe d'un mode de traction électrique.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Convention de Délégation de Service Public des transports urbains conclue avec la STCLM pour la période 2013-2018 : signature d'un avenant n°7

Afin de prendre en compte les différentes évolutions du service public de transports en commun ayant des impacts techniques, commerciaux et financiers, le conseil communautaire donne son accord à la conclusion d'un avenant n° 7 à la convention de Délégation de Service Public (DSP) des transports urbains conclue avec la Société de Transports en Commun de Limoges Métropole (STCLM) pour la période 2013-2018 et autorise le Président à signer cet avenant.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Aménagement du terminus de la ligne 18 Pl. W. Churchill - Beaune

Dans le cadre de la mise aux normes pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) du terminus « Beaune Les Mines» de la ligne 18 et de la sécurisation du retournement des bus de cette ligne, le terminus a dû être déplacé de 800 mètres.

Cette modification, mise en place depuis septembre 2017, a entrainé un surplus d'unités d'œuvre et par conséquent, une hausse budgétaire annuelle de 20 214 euros H.T. sur l'exploitation de cette ligne.

Le conseil communautaire autorise le Président à imputer ces dépenses sur le budget annexe des transports et à signer tous documents nécessaires.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Accord cadres relatif à la rénovation à mi-vie de 27 trolleybus Cristalis Euro3 et Euro4 - Modification de la délibération n°5.2 du conseil communautaire en date du 30 juin 2017

Le conseil communautaire approuve les modifications à apporter à la délibération du 30 juin 2017 concernant la conclusion d'un marché négocié avec la société ALSTOM, pour les prestations de rénovation des équipements de la chaîne de traction de 27 trolleybus Cristalis Euro3 et Euro4.

En effet, il est proposé d'indiquer dans ce contrat, initialement prévu sans montant minimum ni montant maximum, un montant minimum évalué à 1 350 000 euros H.T qui permettra à la société ALSTOM de garantir une programmation précise de cette rénovation nécessaire au maintien du niveau de service sur les lignes où ce matériel roulant est affecté.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Convention de mise à disposition des accompagnateurs

Des agents communaux sont mis à disposition par certaines communes en tant qu'accompagnateurs dans les cars de transport scolaire de Limoges Métropole.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer de nouvelles conventions de mise à disposition avec les communes concernées afin de préciser les modalités de remboursement des frais d'accompagnateur par Limoges Métropole.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Etudes juridiques et technico-économiques sur le traitement des déchets ménagers et assimilés à l'échelle du département de la Haute Vienne et du territoire d'Evolis 23 - Convention de co-financement entre Evolis 23, Syded 87 et Limoges Métropole

Le conseil communautaire autorise le Président à signer une convention de co-financement avec EVOLIS 23 et le SYDED afin de fixer le cadre des participations de chacun à la réalisation d'études juridiques et technico-économiques sur le traitement des déchets ménagers et assimilés :

- deux études sous maîtrise d'ouvrage de Limoges Métropole estimées respectivement à 8 150 € H.T. et 49 110 € H.T.,
- et une étude sous maîtrise d'ouvrage d'EVOLIS 23 estimée à 25 000 € H.T.

La répartition des charges des études interviendrait une fois les produits liés aux subventions qui seront sollicitées auprès de l'ADEME perçues, au prorata de la population municipale de chaque partenaire.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Commissions de suivi de site relatives à la Centrale Energie Déchets et au Centre de Recyclage de Limoges Métropole

La validité de la composition des commissions de suivi de site de la Centrale Energie Déchets et du Centre de Recyclage arrivant à terme, le conseil communautaire désigne :

- pour la commission de suivi de site relative à la Centrale Energie Déchets :
 - en qualité de titulaires:
 - Jean-Noël JOUBERT
 - Marie-Anne ROBERT-KERBRAT
 - Sandrine PICAT
 - Vincent LEONIE
 - en qualité de suppléants :
 - Claude BRUNAUD
 - Ludovic GERAUDIE
 - Annie SCHWAEDERLE
 - Rémy VIROULAUD.
- pour la commission de suivi de site relative au Centre de Recyclage :
 - en qualité de titulaires :
 - Alain DELHOUME
 - Jean-Noël JOUBERT
 - Marie-Anne ROBERT-KERBRAT
 - Rémy VIROULAUD
 - Sarah GENTIL
 - en qualité de suppléants :
 - Marie-Claude BODEN
 - Philippe REILHAC
 - Anne-Marie COIGNOUX
 - Vincent LEONIE
 - Chantal STIEVENARD.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Appel à projet OPREVERT

Le conseil communautaire donne son accord à l'engagement de Limoges Métropole dans le nouvel appel à projet OPREVERT lancé par l'ADEME et dédié aux déchets verts.

Le budget global du plan d'actions proposé est estimé à 109 300 € et permettrait, pour certaines actions éligibles, de percevoir une subvention prévisionnelle maximale de l'ADEME de 19 170 €, en complément des aides déjà prévues dans le cadre du Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspi.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Maîtrise d'œuvre pour la modernisation, la sécurisation et l'optimisation énergétique de la station d'épuration principale de Limoges Métropole - Lancement de la procédure en appel d'offres restreint

Afin d'améliorer les performances et de remplacer les parties d'ouvrages arrivant en fin de vie de la station d'épuration principale de Limoges Métropole, le conseil communautaire, après étude, autorise le lancement d'une consultation en appel d'offres restreint pour la maîtrise d'œuvre de l'opération de modernisation, sécurisation et optimisation énergétique de cette station d'épuration.

Le délai prévisionnel de réalisation de cette mission complète est de 7 ans maximum (2018 à fin 2024). L'enveloppe globale prévisionnelle affectée aux travaux, est évaluée entre 17,7 et 21,5 millions d'euros et l'estimation du forfait de rémunération du maître d'œuvre est comprise entre 1,42 et 1,72 million d'euros H.T., dans l'hypothèse d'un taux de rémunération moyen de 8 %.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Signature du Contrat Local de Santé 2018 - 2022

Dans le cadre de ses nouvelles responsabilités en matière de politique de la ville, Limoges Métropole a été associée à la démarche partenariale d'élaboration du nouveau Contrat Local de Santé 2ème génération qui couvrira la période 2018-2022.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer ce document.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Plan territorial de lutte contre les discriminations 2017 - 2020

L'élaboration du Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations (PTLCD) 2017-2020 a été coordonnée par Limoges Métropole en associant les partenaires locaux.

La mise en œuvre de ce plan se fera par le lancement d'un appel à projets à destination du secteur associatif avec pour objectif d'accompagner et de soutenir des initiatives ou opérations originales proposées en cohérence avec les orientations du présent plan territorial.

La signature officielle de ce document, qui sera annexé au contrat de ville de l'Agglomération de Limoges, est prévue au mois de décembre 2017.

Le conseil communautaire autorise le Président à signer le PTLCD.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Plan d'actions 2017 de Limoges Métropole en matière d'insertion professionnelle

Dans le cadre de la programmation européenne 2014/2020 et le lancement de l'appel à projet Fonds Social Européen (FSE) 2017 du Département de la Haute-Vienne, le conseil communautaire autorise le Président à déposer deux nouvelles demandes de financement pour des actions portée par Limoges Métropole dans le cadre du dispositif Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) :

- apprentissage de la langue française
- ateliers numériques

Ces opérations représentent un coût total de 150 908 € pour lesquels Limoges Métropole solliciterait 90 544,80 € de FSE, soit 60% du coût total de l'opération.

ADOPTE

<u>Se sont abstenus</u>: Vincent GERARD Pierre LAFOND

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Acquisition immobilière de diverses parcelles de terrain appartenant à AREVA Mines situées à Bonnac-la-Côte au profit de Limoges Métropole

Afin de compenser des surfaces dégradées lors de la réalisation du parc d'activités de La Grande Pièce situé sur la commune de Limoges, et conformément au code de l'environnement et au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux « Loire-Bretagne », le conseil communautaire autorise la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole à acquérir à l'amiable 81 parcelles de terrain situées sur la commune de Bonnac-la-Côte, d'une contenance totale de 26ha 26a 59ca, appartenant à AREVA Mines, moyennant le prix de 52 531,80 € soit 0,20 €/m².

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Vente immobilière d'une parcelle de terrain propriété de Limoges Métropole située commune de Limoges, route des Crouzettes, au profit de la société dénommée SCI TATANKA (concession Harley-Davidson de Limoges)

La SCI TATANKA située 31 route des Crouzettes à Limoges, sollicite la possibilité d'acquérir la bande de terrain jouxtant sa propriété en vue d'y implanter une canalisation permettant le raccordement au réseau public d'eaux usées.

Le conseil communautaire autorise la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole à lui céder, à l'amiable, la totalité de cette parcelle de terrain d'une superficie totale de 338 m² moyennant le prix global et forfaitaire de 2 700 €.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Installation d'une sanisette sur une parcelle municipale sise à Limoges, rue de Valparaiso -Convention de transfert de gestion par la Ville de Limoges au profit de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

Dans le cadre de la réalisation, par la Communauté d'Agglomé

Dans le cadre de la réalisation, par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, d'une sanisette à usage exclusif des conducteurs de bus au nouveau terminus de bus rue Valparaiso à Limoges, le conseil communautaire autorise le Président à signer une convention de transfert de gestion par la Ville de Limoges au profit de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, à titre gratuit et pour une durée de trente ans, d'une parcelle de terrain de 2 m² environ.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU de la commune de Solignac

La Communauté d'Agglomération Limoges Métropole étant compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) depuis le 27 mars 2017, le conseil communautaire doit se prononcer sur le PADD de la commune de Solignac qui a été présenté par Madame le Maire aux membres de son conseil municipal le 26 septembre 2017.

Le conseil communautaire prend acte de la tenue du débat sur le PADD de la commune de Solignac conformément à l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Accord-Cadre afférent à la fourniture de fournitures de bureau – 4 lots Lancement de la procédure en Appel d'Offres Ouvert

Les marchés de fournitures de bureau passés sous l'égide d'une convention constitutive de groupement de commandes dont le coordonnateur est la Ville de Limoges arrivant à échéance en mars 2018, le conseil communautaire autorise le lancement d'une nouvelle consultation en appel d'offres ouvert pour un marché d'acquisition de fournitures de bureau, en 4 lots conclus chacun pour une durée d'un an reconductible 3 fois un an, selon les caractéristiques suivantes :

- √ lot n° 1 : « Fourniture de papier » ; sans montant minimum ni montant maximum et pour un montant annuel estimé à 15 000 € H.T,
- √ lot n°2 : « Fourniture de papier spécifique aux traceurs » ; sans montant minimum ni montant maximum et pour un montant annuel estimé à 2 000 € H.T..
- √ lot n° 3 : « Fournitures courantes de bureau » ; sans montant minimum ni montant maximum et pour un montant annuel estimé à 80 000 € H.T,
- Lot n° 4 : « Autres fournitures de bureau » ; sans montant minimum mais pour un montant maximum de 4 000 € H.T et pour un montant annuel estimé à 3 000 € H.T..

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Adoption du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole

Le conseil communautaire adopte un règlement intérieur pour la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, mais aussi pour la Commission ad'hoc des marchés, définissant la composition, le champ d'intervention et le fonctionnement de ces commissions.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Modifications et compléments apportés à diverses délibérations de lancement de marchés

Le conseil communautaire prend en compte les modifications et compléments apportés à la délibération du 9 mars 2017 concernant un accord cadre relatif à la fourniture de capteurs sélectifs à boucle.

En effet et afin d'introduire la fourniture de capteurs monocanaux et bi-canaux pour boucles électromagnétiques, cet accord cadre serait scindé en 2 lots et son montant maximum annuel passerait de 41 666,67 euros H.T. à 62 500 euros H.T. par an avec une estimation annuelle passant de 28 000 euros H.T. à 30 400 euros H.T..

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Protocole d'accord transactionnel entre la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole, la Ville de Limoges et l'entreprise SOGELINK

Afin de permettre le règlement financier par voie amiable d'un conflit naissant avec la société SOGELINK en raison de nombreuses anomalies et dysfonctionnement constatés dans le cadre d'un marché négocié relatif à l'acquisition d'une application de gestion du domaine public conclu en groupement de commande entre la ville de Limoges et Limoges Métropole, le conseil communautaire autorise le Président à signer un protocole d'accord transactionnel.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Contrat d'agglomération volet 1 - enveloppe relative à l'aménagement des centres bourgs

Le volet 1 du contrat d'agglomération conclu avec le Département de la Haute-Vienne pourrait être sollicité dans le cadre de travaux d'aménagement du centre bourg de la commune d'Eyjeaux.

Une subvention à hauteur de 40 % pour les travaux relevant de la commune pour un montant de 117 000 € HT retenu comme base éligible, soit 46 800 €, pourrait être versée à la commune d'Eyjeaux par le Département de la Haute-Vienne.

Le conseil communautaire autorise le Président à solliciter cette subvention auprès du Département de la Haute-Vienne.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Contrat d'attractivité à conclure avec la Région Nouvelle Aquitaine et ELAN Limousin Avenir Nature - Constitution du comité de pilotage

Dans le cadre de la politique contractuelle territoriale de la Région Nouvelle Aquitaine pour la période 2017/2020, il est proposé à la Communauté d'Agglomération de conclure un contrat d'attractivité avec la Communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN).

Afin d'élaborer ce contrat, il est nécessaire de constituer un comité de pilotage qui pourrait comprendre pour chaque partie :

- le Président.
- trois autres élus,
- deux représentants du conseil de développement,

soit 6 représentants par établissement public donc 12 membres au total.

Le conseil communautaire donne un avis favorable à la constitution d'un comité de pilotage chargé d'élaborer le contrat de territoire avec ELAN et la Région Nouvelle Aquitaine et désigne en qualité de représentants :

- Gérard VANDENBROUCKE, Président de Limoges Métropole
- Alain DELHOUME
- Claude BRUNAUD
- Sarah GENTIL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Plans de financement prévisionnels

Le conseil communautaire valide les plans de financement prévisionnels de plusieurs projets pour lesquels Limoges Métropole sollicitera une participation financière auprès de différents partenaires :

- aménagement ou effacement de 5 seuils d'anciens moulins et usines sur la rivière Aurence à Limoges, dans le cadre l'avenant 2 au Contrat Territorial Milieux Aquatique Aurence / Auzette. Ces prestations sont estimées à 537 595,70 € HT et conformément à la délibération du 3 octobre 2017, une convention interviendra entre la Commune et la Communauté d'Agglomération pour définir les modalités de remboursement d'une partie des travaux,
- réalisation d'études complémentaires pour l'optimisation de la station d'épuration principale afin de mieux configurer le couplage brassage/aération des bassins biologiques. Ces prestations sont estimées à 38 040 € HT,
- réalisation d'études sur 6 étangs pouvant impacter la qualité de la rivière Valoine. Ces prestations sont estimées à 26 400 € HT.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Centre de recyclage - Agents Contractuels - Rémunération

Avec la mise en place de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et dans un souci d'harmonisation des différents statuts au sein de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, le conseil communautaire donne son accord à l'actualisation de la rémunération des agents du centre de recyclage, selon les propositions de revalorisation suivantes :

- pour les agents dont les fonctions sont assimilables à celles relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs à hauteur de 26 € bruts par mois,
- pour les agents dont les fonctions sont assimilables à celles relevant du cadre d'emplois techniques à hauteur de 47 € bruts par mois et ce à compter du 1^{er} décembre 2017.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Approbation des statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport Limoges Bellegarde - Désignation des représentants de Limoges Métropole

Par délibération du 30 mars 2017, le conseil communautaire s'était prononcé favorablement sur l'adhésion de la Communauté d'Agglomération au Syndicat Mixte de l'Aéroport Limoges Bellegarde (SMALB) au titre de sa compétence obligatoire en matière de zones d'activités aéroportuaires.

Le conseil communautaire valide les nouveaux statuts de ce syndicat mixte et désigne :

- Gérard VANDENBROUCKE
- Pascal ROBERT
- Catherine BEAUBATIE
- Emile Roger LOMBERTIE
- Rémy VIROULAUD

qui siégeront au comité syndical pour représenter la Communauté d'Agglomération dès que l'arrêté préfectoral validant les nouveaux statuts du syndicat sera rendu exécutoire.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Désignation de représentants au conseil d'administration de Limoges Habitat

Madame SAULE, désignée par Limoges Métropole au titre des personnalités qualifiées non élues et Madame GUILLOUT, au titre des associations, ont fait connaître leur souhait d'être remplacées dans leurs fonctions au sein du conseil d'administration de Limoges Habitat.

Le conseil communautaire désigne donc deux nouveaux représentants au conseil d'administration de ce bailleur social :

- Jean-Christophe ALARY, principal collège Calmette
- Laïla AID chef de projet à CitésLab.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Avis sur le projet de modification statutaire du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne

Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV), auquel Limoges Métropole adhère pour certaines de ses communes membres, a fait part à Limoges Métropole de sa volonté de se voir transférer la compétence GEMAPI dans l'objectif d'une demande de labellisation en Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE).

Or, en proposant au conseil communautaire du 30 juin 2017, le transfert anticipé de cette compétence au 15 octobre 2017, Limoges Métropole a souhaité exercer l'intégralité de la compétence sur son territoire.

Aussi, le conseil communautaire émet un avis défavorable au projet de modification statutaire du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV).

ADOPTE

S'est abstenue : Mme Yvette AUBISSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 novembre 2017

Comptes-rendus au conseil communautaire des délibérations prises par le bureau
communautaire

Le Président rend compte au conseil communautaire des délibérations prises lors du bureau communautaire du 15 novembre 2017 en vertu des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.